

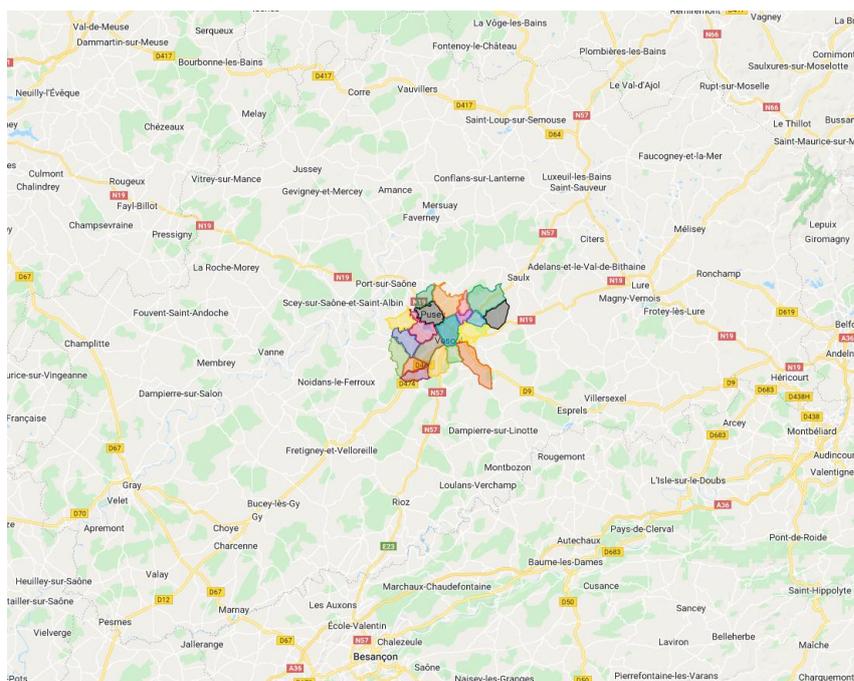
CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM

ETUDE DE FAISABILITE Potentiel et Localisation

Objet de l'étude

Evaluer la faisabilité de la construction d'un crématorium dans le secteur géographique de Vesoul avec l'examen des conditions techniques, juridiques et administratives des terrains disponibles pour recevoir les équipements du service public compte tenu des estimations d'obsèques avec crémation et des **implantations concurrentes existantes** dans la région.

1 - ZONE D'INFLUENCE ET PERSPECTIVES



L'aire urbaine de Vesoul est de taille moyenne, avec 59 510 habitants.

Sa population s'accroît légèrement, soutenue par l'excédent naturel alors que le solde migratoire est déficitaire.

L'essor de l'emploi dans le tertiaire compense presque les pertes d'effectifs dans l'industrie. La part des fonctions métropolitaines figure parmi les plus basses de la région mais ces emplois se développent.

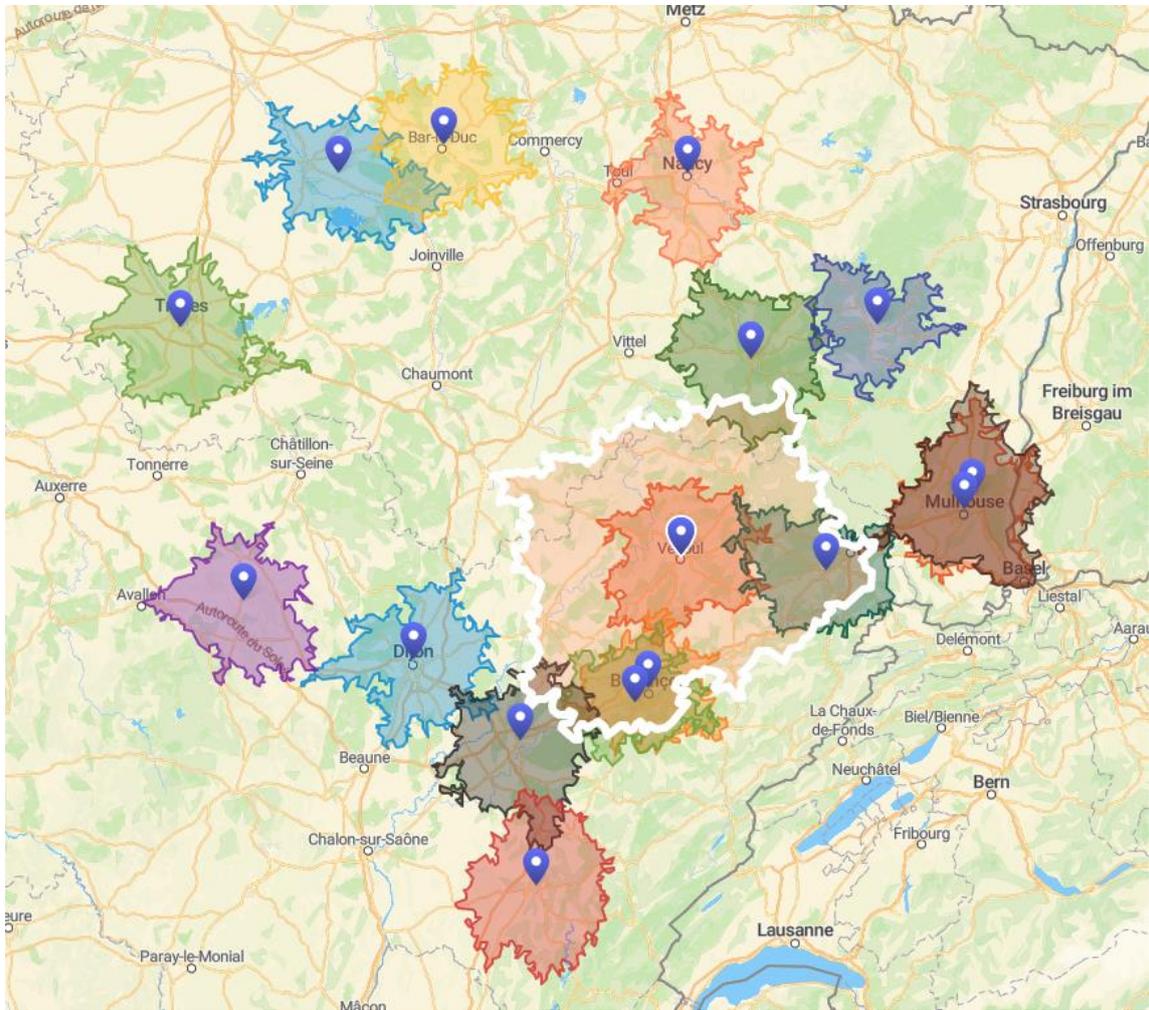
L'aire de Vesoul entretient des liens essentiellement avec celle de Besançon, avec laquelle elle échange des actifs. Ceux-ci travaillent surtout dans le tertiaire et se déplacent principalement en voiture. Les migrations résidentielles sont soutenues : des jeunes Vésuliens vont s'installer à Besançon pour leurs études supérieures tandis que les déménagements d'actifs, nombreux, s'équilibrent entre les deux aires

L'étude vise à déterminer pour la zone d'influence, la population desservie, les temps de parcours vers les différents crématoriums existants. Les calculs de population et des décès, mis à jour tous les 10 ans (données INSEE) permettant d'estimer le nombre de crémations jusqu'au terme du contrat.

Considérant les **crématoriums existants autour de VESOUL**, et les délais de route ou d'attente **nous constatons la possibilité d'une infrastructure supplémentaire dédiée à la crémation des défunts sur le territoire.**

Il s'agit donc de confirmer l'opportunité de la création d'un futur équipement au regard de toutes les données contextuelles que nous possédons, et de mesurer les meilleures conditions physiques et règlementaires propices à sa réalisation sur l'un des terrains de la Ville.

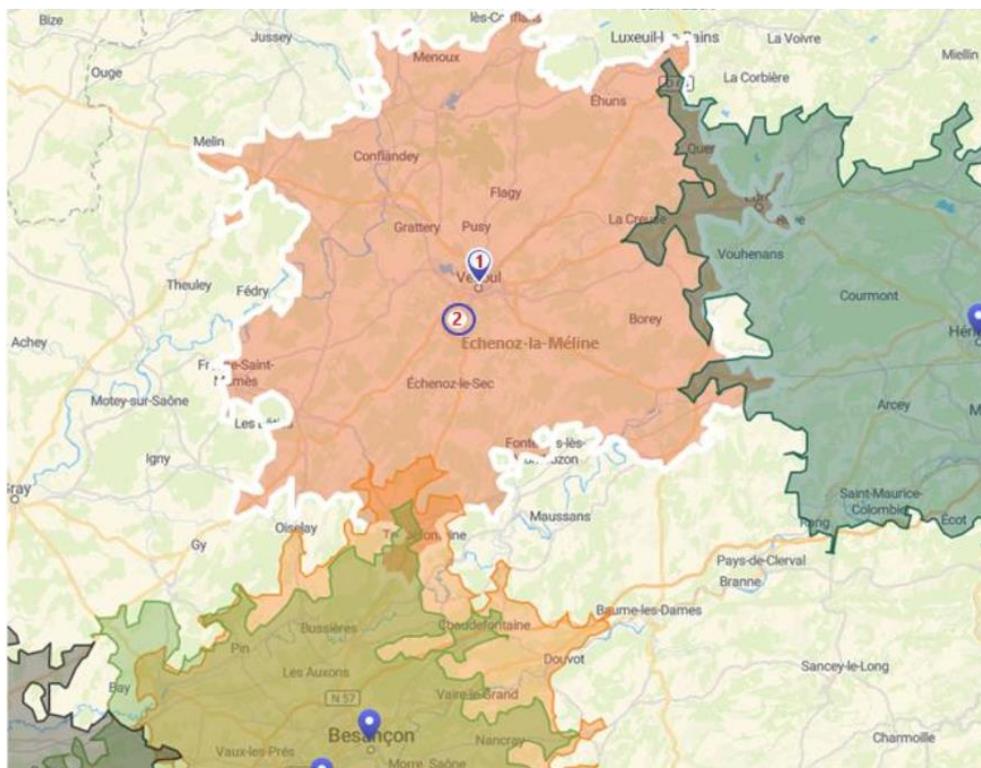
1.1. Installations existantes proches et éloignées



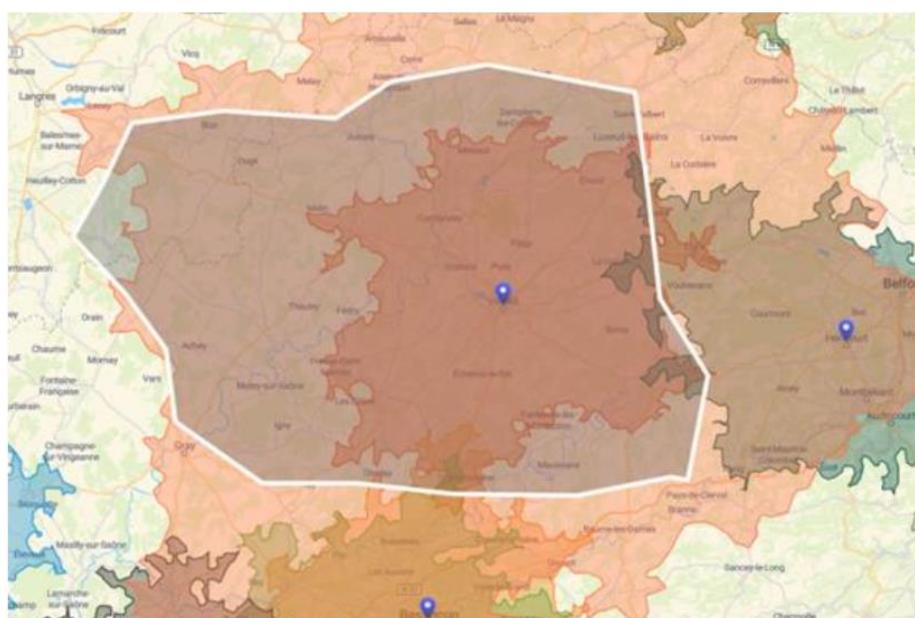
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ						
VILLES	DEP	GEST	MISE EN SERVICE	2019	2020	G
AUXERRE	89	D	1991	914	1042	521,00 €
AVANNE-AVENEY	25	D	2000	964	1003	495,00 €
BESANCON	25	D	1991	909	1160	518,00 €
CRISSEY- Châlon-sur-Saône	71	D	1989	1034	1146	677,32 €
DIJON-MIRANDE	21	D	1992	2190	2561	468,00 €
DÔLE	39	D	2014	557	669	775,59 €
HERICOURT	70	D	2007	2125	2480	493,00 €
JOIGNY	89	D	1989	580	562	802,00 €
LE CREUSOT	71	D	2001	1123	1197	630,24 €
LONS-LE-SAUNIER	39	D	2004	946	999	635,75 €
MACON (SANCE)	71	D	1992	825	719	743,00 €
NEVERS	58	D	1992	1015	1047	701,92 €
SEMUR-EN-AUXOIS	21	D	2013	393	467	674,00 €

Toutes les installations existantes dans la Région sont gérées sous forme de **délégation de service public**.

L'attraction vise à une distance maximale de 100 km et/ ou un temps de parcours de préférence inférieur à 1 h. **Le crématorium projeté serait voisin de 3 sites principaux**. Nous avons représenté ci-après les isochrones sur **30 mn pour chacun et 30 mn/60 mn depuis le centre de Vesoul**. Dans le cas d'une **implantation sur la ZA d'Echenoz-la-Méline**, **l'aire d'influence s'étendra plus au sud et surtout au sud-est**, avec des gains de temps parcours de 4 à 5 minutes, **sans perdre d'importance ni vers l'Ouest ni vers le Nord**.



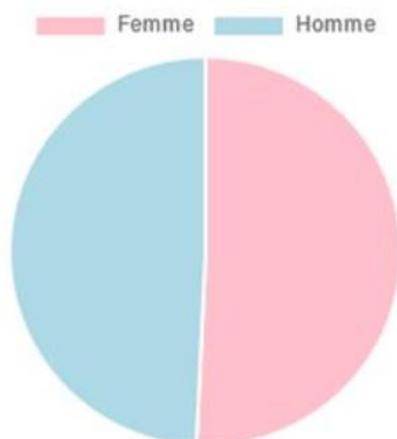
1.2. Aire d'étude du potentiel



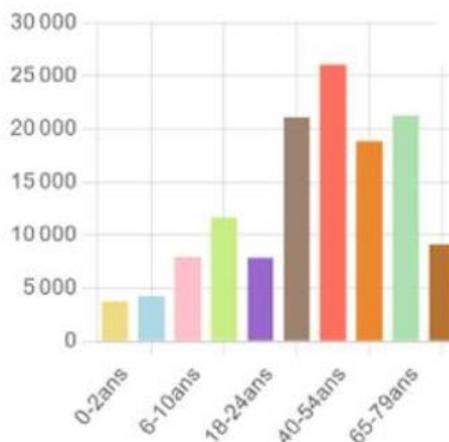
La zone retenue tient compte des temps de parcours 30 et 60 mn pour rejoindre le crématorium projeté et les crématoriums déjà existants.

Population dans la zone : **131 929** habitants

Répartition Homme/Femme



Age de la population



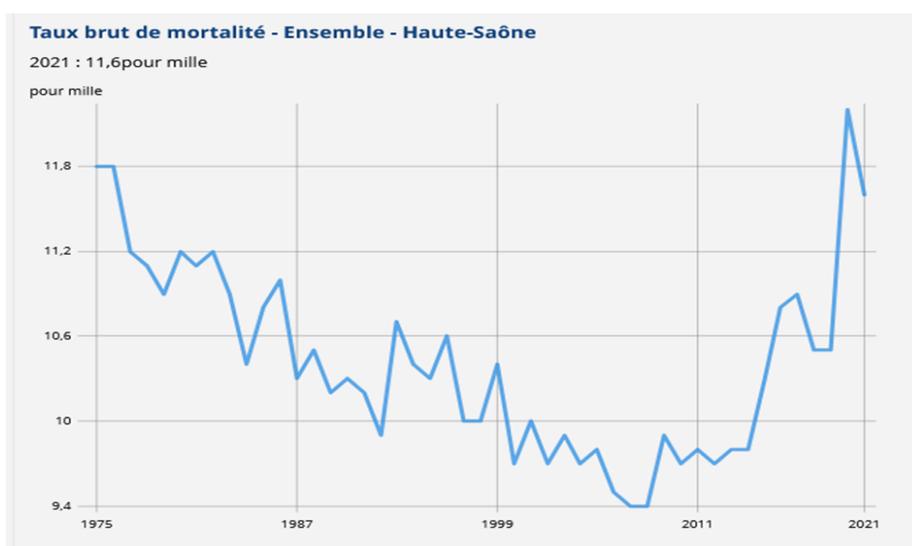
La population comprise dans l'aire d'intérêt pouvant être attirée par les établissements voisins, nous considérons une réfaction de 10%, soit **118 736 habitants**.

1.3. Taux de mortalité

Toutes les données de base sont issues des prévisions édictées par l'INSEE. Le principe de calcul du nombre de crémations à l'échelle du département est basé sur les données suivantes :

- **Evolution de la population ; Vieillesse de la population ;**
- **Taux de mortalité ; Taux de crémation comme mode d'obsèques.**

En Haute-Saône, en Saône-et-Loire, dans l'Yonne et le Territoire de Belfort, **les naissances diminuent et les décès augmentent**. Le taux de mortalité est plus élevé dans la région. **Il s'établit à 10,8 ‰ habitants contre 9,2 ‰ en France métropolitaine**. **La Bourgogne-Franche-Comté détient le plus fort taux de mortalité des régions métropolitaines avec la Nouvelle-Aquitaine**. Ce taux s'accroît depuis une dizaine d'années dans la région.

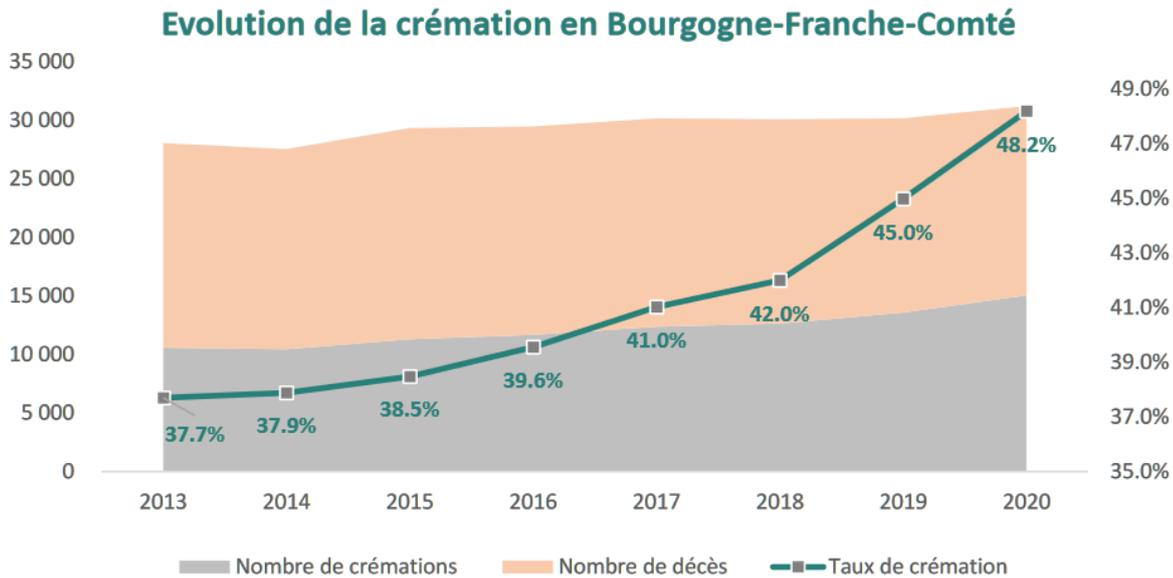


Décès déclarés à Vesoul	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	148	183	187	209	206	200	212

Les années « Covid » 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de l'évolution régulière et **elles impacteront le nombre de décès des années suivantes**.

1.4. Taux de crémation

La prise en compte des plus récents rapports annuels des délégataires permet d'extraire les données suivantes :



Le taux de crémation de la région Bourgogne-Franche-Comté se situe aujourd'hui au-dessus du niveau national et atteint 48,2%. (Liste des crématoriums de la région Bourgogne-Franche-Comté : Auxerre, Avanne-Aveney, Besançon, Le Creusot, Crissey, Dijon, Dole, Joigny, Héricourt, Lons-le-Saunier, Macon, Nevers et Semur-en-Auxois).

1.5. Potentiel de crémation du secteur

Les estimations peuvent varier suivant l'intérêt économique du service et surtout la qualité de l'accueil et les facilités d'accès qui sont offertes aux opérateurs de pompes funèbres. Ce sont ces derniers qui le plus souvent orientent les familles.

Le 2ème emplacement proposé à Echenoz-la-Méline, serait en concurrence plus favorable vis-à-vis du site d'Avanne-Aveney.

Le choix de l'implantation du projet, à Vesoul ou à Echenoz-la-Méline a une incidence économique inférieure à la marge d'incertitude liée aux paramètres de l'étude, notamment par ordre croissant d'importance : Evolution de la population, taux de mortalité, facilités d'accès, qualité de service et tarifications de l'établissement nouveau relativement à ceux pratiqués dans les établissements voisins.

Pour le calcul des hypothèses économiques, il est considéré que les deux sites étudiés ont des charges d'investissement globalement équivalentes : Charges de voiries et raccordements divers plus élevées sur le site 1 de Vesoul, charges foncières et de paysagement plus élevées sur le site 2 d'Echenoz-la-Méline.

Ce dernier site offrant plus d'opportunités pour la création d'un espace cinéraire, et le dépôt de cendres dans des cavurnes et colombariums, ce qui apportera des produits d'exploitation supplémentaires et de meilleurs intérêts pour les usagers et le service.

2 - PROGRAMME

Plusieurs opérations préalables à l'édification du bâtiment sont nécessaires en amont du projet et doivent donc être considérées :

- Les voies d'accès,
- La situation près d'habitations,
- Les sondages de sols.

Les règles d'urbanisme n'interdisent pas la réalisation d'un tel équipement.

Considérant les relevés géologiques, la Drac a récemment pu confirmer à la Collectivité de VESOUL qu'il n'y a pas lieu de prescrire de fouilles archéologiques préventives. **Et pour le terrain d'Echenoz-la-Méline toutes les dispositions réglementaires sont satisfaites dans le cadre de l'autorisation de création de la zone d'activité.**

Il est à noter que la construction du futur crématorium relève du champ de l'examen au cas par cas. Le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 impose que l'autorité environnementale (DRIEAT) apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement. Elle procède à cet examen en se fondant sur une liste de critères portant sur les caractéristiques du projet, sa localisation et les caractéristiques de l'impact potentiel.

Pour favoriser l'activité, il est important de respecter certains critères et notamment :

- **La facilité d'accès, le stationnement**, l'esthétique du bâtiment, sa fonctionnalité, le confort et les équipements de la salle de cérémonies alliant la qualité d'un environnement végétalisé.
- **Une installation conforme aux obligations de limitation des polluants** dans les rejets atmosphériques (Loi de janvier 2010) ;
- **Un lieu du souvenir** conçu pour la **dispersion des cendres**, ce dernier pourra offrir plus de services et **pourra mieux s'insérer sur le site d'Echenoz-la-Méline.**

3 – IMPLANTATIONS ENVISAGEES

IMPLANTATION VESOUL 01



Etablissements proches de centre de Vesoul	Distances	Temps de parcours (hors trafic)	Nombre de crémations/an
70400 Héricourt	56 km	0 h 42 mn	2 400
25000 Besançon	48 km	0 h 43 mn	1 000
25720 Avanne-Aveney	54 Km	0 h 47 mn	1 000
88000 Epinal	88 km	1 h 02 mn	1 100
39100 Dôle	93 km	1 h 07 mn	636

IMPLANTATION 02 – ECHENOZ



Etablissements proches	Distances	Temps de parcours (hors trafic)	Nombre de crémations/an
70400 Héricourt	61 km	0 h 48 mn	2 400
25000 Besançon	44 km	0 h 35 mn	1 000
25720 Avanne-Aveney	51 Km	0 h 41 mn	1 000
88000 Epinal	94 km	1 h 07 mn	1 100
39100 Dôle	89 km	0 h 58 mn	636



L'implantation sur un terrain d'environ **12.000 m²** sis dans la ZA permettra de soigner l'insertion en **plantant de nombreux arbres** qui apporteront au site et à la zone une **qualité indéniable**

Le fonctionnement du crématorium permet de disposer **d'énergie fatale** qui pourra plus aisément trouver usage dans la ZA.

4 - SYNTHÈSE COMPARATIVE DES DEUX SITES ENVISAGÉS

Implantation	VESOUL	ZA ECHENOZ
Accès routier	Voirie complémentaire à prévoir	Très accessible – sans danger Peu de charges de VRD
Topographie	Terrassements à adapter	Compris dans l'aménagement
Desserte réseaux	Dessertes suffisantes	Bien desservi
Etablissements concurrents	Besançon 48 km 43 mn	Besançon 44 km 35 mn
Avanne-Aveney 54 km 47 mn	Avanne-Aveney 51 km 40 mn	
Héricourt 56 km 42 mn	Héricourt 61 km 48 mn	
Terrain disponible	Surface plus limitée, peu favorable à un espace cinéraire	S = 0,7 à 1 ha (1ha souhaitable) Pour plantations nombreux arbres avec espaces cinéraires
Réutilisation chaleur fatale	Limitée à l'établissement	Fourniture possible à un établissement voisin
Autorisation environnementale	Distance habitations suffisante	Pas d'habitations et évaluation environnementale déjà réalisée
Economie du Projet	Plus de Dépenses terrassements et VRD	Plus d'intérêt d'exploitation notamment avec la création d'espaces cinéraires

Le site envisagé dans la ZA d'Echenoz-la Méline offre plusieurs avantages significatifs notamment vis-à-vis de l'insertion dans le site, alors que le terrain de VESOUL est pénalisé par sa situation en bordure du rond-point qui contraint à prévoir une voie de desserte spécifique pour accéder et sortir du site en sécurité, ce qui pénalise les facilités d'accès selon la provenance des véhicules.